

Département de l'Aveyron
Commune de REQUISTA

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 2026

Membres en exercice	19
Membres présents	19
Pouvoirs	0
Membres absents	0

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Monsieur le Maire en date du 20 avril 2026.

Vote	
Pour :	19
Contre :	0
Abstention :	0

Membres Présents :

Michel LAURENS ; Annette CLUZEL, Jacky LACAN, Josette VAYSSE ; Pierre GRIMAL ; TEYCHON Emmanuelle ; Jean-Michel RECOULES ; Audrey GAUBERT ; Denis GALTIER ; FONTANILLE Laureen ; Alexandre VAYSSE ; Patrick FRANDEMICHE ; Fabienne JALADE ; Nathalie LEGROS ; Bruno VAYSSE ; Patrice MASSOL ; Véronique PAULHE ; Daniel NESPOULOUS ; Sandrine ROBERT.

Procurations : /

Absents excusés : /

Président de séance : Michel LAURENS. Secrétaire de Séance : Laureen FONTANILLE.

OBJET DE LA DELIBERATION : SUBVENTION DU PROJET « UN CHEMIN, UNE ECOLE » AUX ECOLES DE LA COMMUNE.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet de création de circuits de randonnée par les écoles de Réquista.

Ces projets, impulsés par la Fédération Française de Randonnée Pédestre, avec le soutien du département et de la communauté de communes du Réquistanais, s'inscrivent dans une démarche pédagogique, culturelle et sportive.

Ainsi, outre l'objectif principal de pratiquer une activité physique comme la randonnée, des Objectifs secondaires impliquants les matières suivantes devront être abordés :

- Sciences/Géographie/Histoire : lire une carte, se repérer sur une carte, utiliser une boussole, étudier le paysage.
- Avec des thèmes tels que la biodiversité des haies ; la toponymie (étude de l'origine des noms de rues, de lieu-dit traversés par le circuit).

Ce projet aboutira à l'ouverture de deux nouveaux circuits avec la rédaction de topoguides, destinés à accompagner la randonnée.

Afin de permettre aux écoles de la commune de réaliser leur projet, Monsieur le Maire propose d'allouer :

- une subvention de 1000 € au groupe scolaire de La Lande
- une subvention de 1000 € à l'école Saint-Joseph

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'allouer une subvention de 1000 € au groupe scolaire de La Lande
- d'allouer une subvention de 1000 € à l'école Saint-Joseph
- dit que les crédits nécessaires sont prévus à l'article 6574 du Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2026.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Laureen FONTANILLE



Le Maire,

Michel LAURENS

